



Ambassade du Royaume de Belgique
à **Ouagadougou**

BP 1624
01 Ouagadougou
T +226 25 30 40 60
F +226 25 31 06 60
E-mail: ouagadougou@diplobel.fed.be
www.diplomatie.belgium.be/burkina_faso

Monsieur Lassané KABORE
Ministre de l'Economie, des Finances
et du Développement
OUAGADOUGOU

nos références	date
JJQ/os/2020-191	07/12/2020
à mentionner dans toute correspondance	

Objet : Echange de lettres entre le Royaume de Belgique et le Burkina Faso relatif à l'ajout d'une intervention « Appui au renforcement du système de santé dans le cadre de la riposte au Covid-19 » dans le Portefeuille Pays Burkina Faso 2019-2023.

Monsieur le Ministre,

Me référant aux recommandations du comité paritaire mixte de concertation du 12 mai 2020, j'ai l'honneur de vous proposer par la présente les amendements suivants à la Convention Spécifique du 17 décembre 2018 relative au « Portefeuille Pays Burkina Faso 2019-2023 ».

A l'article 1.3 sur les « Objectifs spécifiques », sera ajouté le point suivant :
« 1.3.5 : dans le pilier Santé : Renforcer les capacités de prévention, de diagnostic et de l'offre de services de qualité dans les structures partenaires. »

L'article 3 sera modifié comme suit :

« 3.1. Le budget total, à charge de la Partie belge, est d'un montant de 45.000.000 euros, qui est reparti comme suit : 39.000.000 euros pour la réalisation des objectifs visés à l'article 1er, 600.000 euros pour la réserve, qui pourra être affectée aux objectifs déterminés à l'article 1er ou à de nouveaux objectifs, et 5.400.000 euros pour les frais d'experts internationaux de Enabel »

L'annexe dont question à l'article 3.2 est également modifiée et annexée au présent Echange de lettres.

L'annexe à la Convention spécifique dont question à l'article 3 est également modifiée, intégrant les modifications consécutives au Comité des partenaires du 12/5/2020 portant modification de la répartition du budget entre les différentes intervention et est jointe au présent E.L. sous la dénomination « avenant 1 à l'annexe1 ».

Si cette proposition rencontre l'agrément de votre Gouvernement, la présente lettre ainsi que votre réponse auront valeur d'accord formel entre nos deux Gouvernements et constitueront un avenant à la Convention spécifique du 17 décembre 2018.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Jean-Jacques QUAIRIAT
Ambassadeur

